

## **Modalités de paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions au titre de 2020**

- Mise en paiement de l'acompte sur dividende de 0,28€ par action le 7 octobre 2020
- Option pour le paiement en actions de l'acompte sur dividende au prix d'émission des actions nouvelles de 14,71€
- Période d'option pour le paiement en actions du 18 septembre 2020 au 1<sup>er</sup> octobre 2020 inclus

Le Conseil d'Administration du 9 septembre 2020, après avoir constaté que les conditions de licéité prévues à l'article L. 232-12, al. 2 du Code de commerce étaient réunies et que les Commissaires aux Comptes avaient émis un avis favorable, a décidé de verser un acompte sur dividende de 0,28€ par action au titre de l'exercice 2020. En application de la 5<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 avril 2020, chaque actionnaire bénéficie d'une option entre le paiement, soit en numéraire, soit en actions nouvelles, de l'acompte sur dividende lui revenant.

La mise en paiement de l'acompte sur dividende de 0,28€ par action est prévue le 7 octobre 2020.

Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement de l'acompte sur dividende en actions devront en faire la demande à leur intermédiaire financier à compter du 18 septembre 2020, date d'ouverture de la période d'option, et jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2020 inclus. Pour les actionnaires qui n'auront pas exercé leur option d'ici le 1<sup>er</sup> octobre 2020, l'acompte sur dividende sera payé uniquement en numéraire.

Chaque actionnaire recevra par courrier une lettre d'instructions sur laquelle figure le nombre d'actions auquel il peut souscrire. Celle-ci lui est adressée par son intermédiaire financier pour les titres détenus au porteur ou au nominatif administré ou par BNP Paribas Securities Services pour les titres détenus au nominatif pur.

Le formulaire complété et signé est à renvoyer à l'établissement en charge de la gestion des titres avant le 1<sup>er</sup> octobre 2020. Pour les actionnaires au nominatif pur, la date limite de réception du formulaire est fixée au 29 septembre 2020.

Si le montant pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire concerné recevra le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Les nouvelles actions ordinaires Chargeurs ainsi nouvellement émises seront livrées le 7 octobre 2020. Elles porteront jouissance immédiate et seront entièrement assimilées dès leur émission le 7 octobre 2020 aux autres actions composant le capital de Chargeurs.

Pour les actionnaires n'ayant pas opté pour le mode de paiement en actions, l'acompte sur dividende sera payé en numéraire le 7 octobre 2020.

Le nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises au titre du paiement du solde du dividende en actions est de 434 671 actions, représentant au plus 1,8 % du capital de la société sur la base du capital à la date du 31 août 2020.

## Fixation du prix d'émission des actions nouvelles

Conformément à l'article L. 232-19 du Code de commerce et à la décision du Conseil d'Administration du 9 septembre 2020, le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du solde du dividende sera égal à 95 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour du Conseil d'Administration diminuée du montant net du solde du dividende restant à distribuer par action et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur, soit 14,71 € par action.

Calendrier relatif au versement de l'acompte sur dividende :

Date du détachement pour le paiement de l'acompte sur dividende	16 septembre 2020
Ouverture de la période d'option	18 septembre 2020
Clôture de la période d'option	1 <sup>er</sup> octobre 2020
Annonce des résultats de l'option	5 octobre 2020
Date de livraison des actions et de mise en paiement de l'acompte sur dividende en numéraire	7 octobre 2020

## Calendrier financier 2020

Mardi 10 novembre 2020

Information financière 3<sup>ème</sup> trimestre 2020

### À PROPOS DE CHARGEURS

CHARGEURS offre à ses clients des solutions intégrées de différenciation qui répondent aux nouvelles aspirations des consommateurs en matière de qualité, d'innovation, de durabilité environnementale et d'expérience. Leader dans tous ses métiers, le Groupe, dont la signature commerciale est High Emotion Technology®, exprime son savoir-faire dans quatre grands domaines à fort potentiel de création de valeur : la protection des matériaux haut de gamme, la mode et le luxe, les services culturels et la santé.

CHARGEURS emploie plus de 2 400 collaborateurs dans les 5 continents, au service d'une base de clientèle diversifiée dans plus de 90 pays. Le chiffre d'affaires du premier semestre 2020 s'est élevé à 518,5 millions d'euros.